



## 2. Enjeux sociaux

---

Promouvoir la diversité

Faciliter les parcours professionnels

Améliorer la qualité de vie au travail

**Marquée par l'irruption de la crise sanitaire, l'année sociale 2020 a été une année exceptionnelle avec une priorité donnée à la santé et à la sécurité des collaborateurs dans la poursuite de notre activité.**

Mise en place du télétravail élargi pour la plupart des collaborateurs des établissements U Enseigne, maintien du travail sur site nécessaire pour une majorité de collaborateurs de U Log, gestion des retours partiels sur sites, création de nouvelles relations et modalités de travail à distance, diffusion de recommandations opérationnelles aux Associés des magasins ont mobilisé tant les équipes RH U Enseigne que la Cellule de crise activée à l'échelle du Groupement dès le 26 février, avec la préoccupation constante de préserver la santé de tous les collaborateurs. En lien avec les pouvoirs publics et avec ses partenaires sociaux, U Enseigne a adapté ses process de travail tout au long de l'année et a particulièrement veillé à la sécurité de ses collaborateurs, aussi bien physique que psychologique (voir chapitre Santé et Sécurité page 50) : fourniture d'équipements de protection, de matériel informatique pour le télétravail, formation des managers, actions de soutien du lien social, ouverture d'une cellule d'écoute psychologique confidentielle...

A l'occasion d'une consultation de l'ensemble des collaborateurs des établissements U Enseigne réalisée en juin 2020 (« Qu'en dis-tu ? ») et qui a recueilli 76% de taux de participation, 94% des collaborateurs répondants ont estimé, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> période de confinement, que la crise a été bien gérée par l'entreprise, tant en matière de communication, d'organisation du télétravail qu'en matière de préparation du déconfinement.

Dans ce contexte, U Enseigne a poursuivi la construction de son contrat social, engagé depuis la

création de U Log en avril 2016 puis de la Coopérative U Enseigne en juillet 2017.

Au niveau des établissements, trois négociations ont ainsi été menées en 2020 en vue d'accords à valider début 2021. Elles portent notamment sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap et la fin de carrière. Au niveau de U Log, compte tenu de la crise sanitaire, hormis l'accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), les négociations prévues en 2020 ont été reportées en 2021. Pour autant, U Log a pris des décisions d'indemnisation des arrêts de travail liés au Covid de façon à neutraliser au maximum les conséquences des absences en lien avec la pandémie et a négocié un avenant à l'accord d'intéressement collectif permettant de préserver l'intéressement collectif des collaborateurs.

Outre la poursuite de la négociation de notre contrat social, fruit d'un dialogue social ouvert et équilibré, U Enseigne a poursuivi l'harmonisation des outils et process RH des établissements engagée en 2018. Celle-ci facilite désormais la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques menées. Elle permet d'assurer une équité des pratiques et des processus entre tous les collaborateurs.

Des commissions de travail ad hoc et des temps d'écoute et d'échange des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple des commissions ouvertes dans le cadre de l'accord GPEC des établissements, de groupes de travail menés au sein des établissements ou des commissions SSCT (Santé

Sécurité et Conditions de Travail) activées sur tous les sites logistiques gérés en propre, au-delà des seuls sites soumis réglementairement. Via la consultation « Qu'en dis-tu ? » menée auprès de tous les collaborateurs des établissements en juin 2020, deux ans et demi après l'unification de ses structures, U Enseigne a souhaité se mettre à l'écoute directe de leurs attentes sur trois thématiques : reconnaissance, management et avenir de l'organisation. Les axes d'amélioration dégagés de cet observatoire font depuis lors l'objet de groupes de travail au sein d'une communauté de cent managers de tous métiers.

U Enseigne reste attentive à accompagner ses collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GPEC des établissements, des modules de formation spécifiques ont été créés pour accompagner les transformations de certains métiers (métiers du frais, digital...). Une formation spécifique est déployée pour accompagner les managers dans la mise en œuvre du nouveau statut social et la prise en main des outils-clés de management. U Log accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de ses métiers et la prévention (nouvelles technologies, polyvalence, proximité managériale...).

Au terme de l'année 2020, alors que la crise sanitaire perdure, U Enseigne a salué l'engagement de chacun de ses collaborateurs et la force grandie de son collectif.

Au cœur de la négociation et du dialogue social, U Enseigne privilégie la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs. Compte tenu du contexte sanitaire, ces communications ont été menées à distance en 2020. Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2020 par :

## RÉSULTATS & INDICATEURS

**438 réunions  
paritaires**

menées avec les organisations  
syndicales et représentants  
du personnel

**8  
accords  
signés**

Versement d'une prime  
exceptionnelle de

**1000€**

aux collaborateurs  
U Log (permanents et  
intérimaires) au prorata  
de leur présence de  
mars à mai 2020

**76%**

taux de participation  
aux élections professionnelles U Log  
tenues dans l'année\*

\*concerne uniquement U Log en 2020  
(élection partielle sur un site, collège employés)

# PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Avec la Coopérative U Enseigne et ses filiales, l'ensemble U Enseigne réunit près de 7700 collaborateurs aux profils variés (dont 69% en logistique) répartis sur plus d'une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

U Enseigne prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, U Enseigne prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Nos engagements de promotion de la diversité se déclinent sur 4 grands objectifs :

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le handicap

## Lutter contre la discrimination à l'embauche

### NOTRE POLITIQUE

En 2020, l'ensemble U Enseigne a recruté près de 730 nouveaux collaborateurs en CDI.

Dans ses processus de recrutement, elle veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Depuis 2020, ce module fait partie du parcours de formation « nouveau manager » des établissements U Enseigne.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, U Enseigne est particulièrement attentive à sa responsabilité sociale et territoriale, et à sa contribution à la cohésion sociale. U Enseigne dialogue avec ses écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de son secteur d'activité et des métiers, faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par l'entreprise.

Grâce aux rencontres, forums, jobs dating...auxquels ils participent localement, U Enseigne et U Log vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.



### ACTIONS MENÉES EN 2020



A travers le parcours de formation « nouveau manager », les établissements U Enseigne ont poursuivi la formation des nouveaux chargés de recrutement et managers à la diversité et à la lutte contre la discrimination à l'embauche. Et par le biais du module spécifique dédié aux équipes RH, deux récents chargés de recrutement RH qui ont rejoint l'établissement Ouest fin 2019 ont été formés en 2020.

### RÉSULTATS & INDICATEURS

100%

des chargés de recrutement au sein des départements RH ont eu accès et ont suivi une formation contre la discrimination à l'embauche



## Intégrer les Jeunes

### NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, U Enseigne est particulièrement attentive à l'insertion des jeunes et mène une politique d'accueil, de formation, d'embauche et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer.

Dans les établissements U Enseigne, un processus d'accueil et de suivi des alternants/stagiaires a été formalisé en 2018. Un livret de suivi « Passeport Alternant/Stagiaire » a été instauré pour favoriser la communication tripartite entre l'Alternant/Stagiaire, le référent RH et le Tuteur. Il rappelle les bonnes pratiques à mettre en œuvre par le Tuteur et le référent RH, et structure les entretiens d'intégration, de suivi et de fin de parcours de l'alternant. Il permet également à l'alternant de rejoindre notre vivier de candidats potentiels.



Depuis 2019, les nouveaux alternants sont accueillis dans chacun des 5 établissements U Enseigne dans le cadre d'un séminaire d'intégration. Il leur permet de mieux appréhender l'entreprise, sa culture et son organisation, et est une opportunité pour chacun d'eux de faire connaissance avec la communauté des alternants du site.

Le Groupement U a créé en 2020 le 1<sup>er</sup> Centre de Formation des Apprentis d'entreprise (CFA) du secteur de la distribution alimentaire : l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Au contenu académique délivré par les CFA partenaires, U Enseigne ajoute des modules spécifiques pour l'exercice du métier dans la grande distribution, animés par des formateurs internes U. Ouverte en priorité pour la formation aux métiers de bouche de jeunes extérieurs à l'entreprise, son rôle est amené à s'ouvrir à d'autres publics et spécialités.

Depuis 2018, aux côtés de magasins U de la région, l'établissement U Enseigne Nord-Ouest participe à la création d'un magasin d'application à Savigny-le-Temple. Ce magasin

est géré par les élèves du lycée professionnel Antonin Carême (77) dans le cadre de leur baccalauréat professionnel commerce. Grâce à ce partenariat, l'enseigne est acteur de la professionnalisation des métiers du commerce et noue des relations privilégiées avec des jeunes qui se destinent à ces métiers.

Soucieuse de valoriser ses métiers également auprès des futurs jeunes diplômés à haut potentiel, U Enseigne a été à l'initiative de la création du premier Graduate Program Alternant de la distribution, créé en partenariat avec l'école de commerce Montpellier Business School. Un parcours sur mesure permet à l'alternant de découvrir nos différents métiers : U Enseigne pour les activités de la coopérative, U Log pour la logistique, et en point de vente où les étudiants entrent en contact avec la totalité des rayons et des métiers. La coopérative participe au financement et à la mise en place de ce parcours 360° alliant expérience opérationnelle et apprentissage continu.

### RÉSULTATS & INDICATEURS

183  
collaborateurs  
en contrat d'alternance au 31/12/2020  
-12% vs 2019

48%  
des recrutements en CDI  
sur l'année ont concerné  
des jeunes de moins de 30 ans

### ACTIONS MENÉES EN 2020

- Dans le cadre du plan France Relance, U Enseigne s'est mobilisée avec le Groupement U dans le dispositif « 1 jeune 1 solution » avec la volonté d'offrir l'opportunité aux jeunes, avec ou sans diplôme, d'évoluer au sein de l'Enseigne : les accompagner, les former et faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, sur tous les territoires. Plus de 1200 offres d'emploi leur sont ouvertes.

- Depuis septembre 2020, U Enseigne est partenaire de l'E2C94, l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance du Val de Marne dont la mission est de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 18 à 25 ans sans qualification ni diplôme. Des rencontres ont été organisées entre nos équipes et les élèves de l'E2C94, notamment pour leur présenter les métiers de notre enseigne, en magasins et dans les fonctions supports. Le Groupement U accueillera dans ce cadre des jeunes en stage-découverte.



- Création du Centre de Formation des Apprentis, l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Une première promotion de formation au CAP Boucher a démarré en septembre 2020 : 43 élèves sont accueillis au sein de quatre promotions à Ambérieu (Ain), Lézignan (Aude), Angers (Maine-et-Loire) et Paris (19<sup>e</sup>).

- En 2020, en partenariat avec des écoles cibles, U Enseigne a accueilli 183 salariés en contrats d'alternance et d'apprentissage. En 2020, les séminaires d'intégration des alternants se sont déroulés à distance et inter établissements. Ainsi, 3 séminaires ont été organisés : 1 regroupant les nouveaux alternants des établissements Ouest et NO, et 2 regroupant ceux des établissements de Rungis, Est et Sud.



- Depuis la rentrée de septembre 2020, deux nouveaux étudiants ont rejoint pour 24 mois le cursus Graduate Program Alternant de Montpellier Business School créé en 2018 en partenariat avec U Enseigne.

- Outre les solutions de formation en alternance, U Log facilite l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant depuis l'automne 2017 des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. 143 CDI de ce type étaient ainsi actifs à fin 2020.

# Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

## NOTRE POLITIQUE

A travers le respect du cadre légal, U Enseigne veille à la non-discrimination Femmes/Hommes qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de mobilité, de rémunération. En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi la mixité, sont des facteurs d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique. Ils constituent des atouts pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social. A fin 2020, U Enseigne compte 29% de collaboratrices et 71% de collaborateurs (respectivement 60% et 40% hors U Log).

Convaincue que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, U Enseigne s'est engagée en décembre 2019 aux côtés de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, avec 14 grands groupes et une organisation patronale, en signant la Charte contre les violences faites aux femmes. En complémentarité et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de terrain, l'entreprise est ainsi un « point d'entrée » privilégié pour orienter les femmes victimes vers les structures compétentes afin qu'elles puissent s'exprimer et bénéficier d'un soutien juridique, médical et social.

## ACTIONS MENÉES EN 2020



- Pour les établissements U Enseigne, l'égalité des promotions et des rémunérations Femmes /Hommes est examinée dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.



- Au niveau de U Log, un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle a été signé en mars 2018 pour 3 ans. Dans ce cadre, U Log s'efforce en particulier d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte en accordant la possibilité de travailler en journée à toutes les collaboratrices enceintes qui en font la demande, et ce jusqu'au démarrage de leur congé maternité. Le suivi de cet accord est effectué une fois par an par la commission sur l'Egalité professionnelle.



- Dans le cadre de son plan de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales, les établissements U Enseigne ont créé des outils et procédures spécifiques, signé une convention avec un organisme spécialisé de prise en charge juridique et psychologique gratuite des victimes et formé leurs équipes RH à l'accompagnement des collaborateurs victimes de violences conjugales. Ce dispositif sera pleinement déployé auprès des collaborateurs des établissements en 2021. Ces moyens ont été déployés en 2020 auprès des magasins U (fiche d'action à destination des Associés, kit de sensibilisation pour les magasins, diffusion de l'application d'alerte App-Elles®, procédure d'orientation vers l'aide juridique et psychologique). Pour nos clients, lors des périodes de confinement, plus propices à une recrudescence des violences intra-familiales, nous avons rappelé sur tous les tickets de caisse le service d'écoute pour les femmes victimes de violences mis en place par les pouvoirs publics (39 19).

## RÉSULTATS & INDICATEURS

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes\*

Coopérative U Enseigne 88/100 vs 77 en 2019

U Log 89/100 stable vs 2019

188 collaborateurs

ont bénéficié d'un congé de paternité  
et d'accueil de l'enfant

5% des collaboratrices en CDI

et 7% des collaborateurs en CDI

ont bénéficié d'une promotion interne

\*L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

# Accueillir le Handicap

## NOTRE POLITIQUE

U Enseigne souhaite faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap
- l'accompagnement des collaborateurs concernés au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail
- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations, notamment avec la mise en place d'une journée DuoDay sur tous les établissements
- une collaboration avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Chaque établissement U Enseigne a mis en place un interlocuteur RH référent sur le sujet du handicap. U Log dispose également d'un référent Handicap qui accompagne les responsables ressources humaines et favorise la mise en relation avec les services spécialisés (Agefiph, Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...).

U Enseigne, au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, fait appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou à des Entreprises Adaptées dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

Pour l'avenir, U Enseigne a pour ambition de continuer à se mobiliser en faveur du handicap.

## ACTIONS MENÉES EN 2020

- U Enseigne a formé les référents Handicap des établissements sur leur rôle et le cadre légal de leur action.
- Ces référents, réunis dans un groupe de travail dédié, ont mené un plan d'action pour sensibiliser les collaborateurs sur le handicap et pour mieux faire connaître leur mission auprès des collaborateurs (mesures d'accompagnement, assistance dans les démarches...). Compte tenu du contexte sanitaire, la participation des établissements à la journée nationale DuoDay - qui permet à une personne en situation de handicap d'être accueillie en immersion active dans l'entreprise - a dû être reportée en 2021 mais une campagne de sensibilisation des collaborateurs a pu être menée en distanciel à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2020 : relai d'une campagne d'affichage de l'Agefiph, animations de sensibilisation aux différents types de handicap (Handiquizz et jeu de plateau récompensés par des lots confectionnés par un ESAT partenaire du groupement) et rendez-vous d'information individuels ont réuni près de 350 participants. Des publications sur la communauté web interne et les réseaux sociaux ont complété ces actions.
- Comme prévu lors des NAO 2020, les établissements U Enseigne ont ouvert des négociations avec les organisations syndicales en vue de la conclusion en 2021 d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Ils ont en parallèle également déployé un questionnaire co-construit avec les partenaires sociaux auprès des collaborateurs afin de recueillir leurs avis et attentes concernant la politique handicap de l'entreprise en vue de progresser et parfaire ses actions sur le sujet.



- U Log s'est également associée à la SEEPH 2020 en participant au « Handigital Café – Les rencontres de l'orientation TH » organisé par l'association LADAPT. Elle a pu présenter en visioconférence les métiers de la logistique aux personnes en situation de handicap en reconversion professionnelle.

- Les différents établissements sont également attentifs à l'adaptation des postes de travail et agissent pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment via l'achat de matériels adaptés.



- Les établissements U Enseigne font appel au secteur protégé pour la fourniture de certaines prestations. Selon les sites, on peut relever : l'achat de fournitures de bureau, l'entretien d'espaces verts, la récupération et le recyclage de matériel informatique, des opérations de publipostage. U Log recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date de 19 entreprises adaptées et ESAT.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

5,32%

taux d'emploi de personnes handicapées

**non comparable 2019**

(application des nouvelles modalités de la réforme liée à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

298 salariés

en situation de handicap avec

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

# FACILITER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques..., et impose à U Enseigne d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

## ► Attirer les talents

### NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer les meilleurs talents de nos territoires, tant dans nos structures U Enseigne que dans les magasins U. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. Nous voulons garantir à nos candidats que chez U, chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet.

U Enseigne privilégie la mobilité interne qui est au cœur de sa promesse Employeur (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents »).

En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, U Enseigne mène une action dynamique sur sa marque Employeur : visibilité sur les réseaux sociaux, site dédié U-emploi.com, participation à des événements pour identifier et rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquées plus haut.

### ACTIONS MENÉES EN 2020



- La refonte du site U-emploi.com a été déployée début 2020. Modernisé et enrichi, il donne aux candidats une vision complète de la vie et de la culture du Groupement et leur apporte un outil opérationnel pour postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Il a enregistré plus de 1,4 million de visiteurs en 2020.

- U Enseigne est active sur les réseaux sociaux où la page LinkedIn® SYSTEME U enregistre plus de 51 000 abonnés, toujours en nombre croissant (+37%) et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire (11%).

- Malgré les circonstances difficiles, U Log a continué à soutenir ses forts objectifs de recrutement en CDI. Un groupe de travail inter-sites a été mené dans le but de partager et diffuser les bonnes pratiques des managers recruteurs et de mieux ouvrir l'entreprise au secteur adapté.



- Les établissements U Enseigne ont déployé le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs CDI, CDD et alternants créé en 2019 : au module e-learning de découverte de la Coopérative U Enseigne lancé en 2019 se sont ajoutés un kit permettant aux managers d'accueillir et accompagner le nouveau collaborateur dans ses premiers mois, un séminaire d'approfondissement et d'intégration de 2 jours, animé par des formateurs internes, et des visites en entrepôts et en magasins. Le contexte sanitaire a contraint à réorganiser le séminaire d'intégration en distanciel et à reporter des sessions sur 2021 ; deux séminaires sur quatre ont néanmoins pu être menés, ainsi qu'une partie des visites d'entrepôts.

- U Log a mené au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 une démarche similaire sur un site pilote (parcours d'intégration, points de suivi et d'échanges formalisés...). Les retours d'expérience, très positifs, permettront de déployer ce nouveau dispositif d'accueil des collaborateurs en 2021.

Pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Log est engagée dans une stratégie de modernisation des outils logistiques, avec un plan d'investissement de 430 millions € sur la période 2017-2024. Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée sur 100% des sites...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI afin de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords sociaux. Ainsi plus de 2 240 CDI ont intégré les effectifs U Log depuis sa création en avril 2016, sur la quasi-totalité des sites, dont 572 en 2020.

Le plan de développement de l'emploi va se poursuivre en 2021 avec plus de 600 embauches en CDI prévues de septembre 2020 à décembre 2021, ciblées globalement sur le poste d'employé logistique polyvalent.

Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.



## RÉSULTATS & INDICATEURS

730  
Recrutements  
CDI  
-14% vs 2019

dont 572 pour U Log

## Adapter et développer les compétences

### NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, U Enseigne a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. Les accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signés par U Log et par la Coopérative U Enseigne constituent le socle de notre politique.

La GPEC permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Pour les établissements U Enseigne, cet accord prévoit des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe

Depuis 2018, les établissements U Enseigne construisent leur plan de développement des compétences annuel dans un outil dédié commun, garantissant ainsi l'alignement des projets avec les axes stratégiques de la Coopérative et permettant depuis 2019 la mise en place d'une offre de formation nationale riche d'une centaine de modules.

Pour U Log, un des enjeux de cette gestion est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail possible notamment par le développement :

- de la polyvalence qui est un élément essentiel dans l'organisation de l'entreprise permettant d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés;
- d'une mécanisation raisonnée permettant de lutter contre la pénibilité et limiter les effets de celle-ci.

Enfin, via sa structure de formation interne, U Enseigne met à disposition des Associés du Groupement divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs.

Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne notamment les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, de collaborateurs U Enseigne, aussi bien que d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

2,5%  
de la masse salariale affectés à la  
formation continue  
-0,2 pt vs 2019

59%  
de l'effectif CDI a bénéficié d'au moins  
une action de formation dans l'année

8 heures  
de formation en moyenne par  
collaborateur formé



## ACTIONS MENÉES EN 2020

### > Etablissements U Enseigne

- Dans le contexte récent de création de la Coopérative U Enseigne (2017), et avec une démarche volontariste dans le cadre de cette unification, une attention particulière continue à être portée aux « métiers sensibles » nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de notre plan de développement des compétences.

- U Enseigne a retravaillé son offre de formation 2020 avec ses prestataires pour l'adapter aux contraintes imposées par la crise sanitaire. De nouveaux outils pédagogiques et des sessions en distanciel ont permis d'assurer 45% des formations réalisées (55% en présentiel) ; moins de 5% de sessions prévues ont dû être décalées début 2021.



- U Enseigne s'appuie particulièrement sur ses managers pour accompagner le bien-être au travail et le développement des compétences de ses collaborateurs. Un parcours de formation sur deux ans est plus spécifiquement adressé depuis 2019 aux nouveaux managers issus de la promotion interne ou du recrutement externe. 57 participants ont terminé leur cycle de formation 2019-2020 et 41 nouveaux participants se sont engagés dans le programme 2020-2021.

- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, U Enseigne a proposé à ses collaborateurs en charge de la formation et du conseil aux points de vente de s'engager, en mobilisant leur Compte Personnel de Formation, dans un cursus certifiant, reconnu par l'Etat et la branche professionnelle : 35 collaborateurs ont été certifiés en 2019 et 2020. Selon le profil concerné, chacun a suivi un cursus de 13 ou 14 jours de formation sur 6 mois. Une 3<sup>ème</sup> promotion de 15 collaborateurs volontaires s'est engagée dans la démarche en 2020.

- En 2020, malgré une année atypique, 5 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 41 stagiaires avec parmi eux, 4 collaborateurs de U Enseigne. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Enseigne, avec le concours d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entreprenariat en point de vente U.

- Pour aider les équipes en magasins à incarner pleinement auprès de leurs clients les compétences et attitudes induites par nos valeurs de Commerçants autrement, U Enseigne propose depuis mai 2019 un important dispositif de formation et d'animation à l'intention des collaborateurs de tous les magasins U. A fin 2020, plus de 4 000 managers et collaborateurs des magasins U avaient suivi cette formation.

- Le Groupement U est le premier distributeur à ouvrir son propre Centre de Formation des Apprentis (CFA) en septembre 2020 (voir notre politique d'insertion des jeunes page 40). Destinée en priorité à la formation aux métiers de bouche de candidat.e.s extérieur.e.s à l'entreprise, son rôle est amené à s'élargir à d'autres publics et spécialités.

### > U Log



- En 2020, le contexte sanitaire a mis un frein au déploiement complet du plan de développement des compétences, avec une priorité donnée aux formations indispensables aux actions de prévention et de sécurité. Un maximum de formations annulées au plus fort des restrictions ont été reportées sur la fin d'année ou sur l'année 2021.

>

- Les collaborateurs « employés logistiques » représentent près de 80% de l'effectif. C'est de très loin le principal métier de l'entreprise. L'harmonisation sociale et la politique RH de U Log sont donc tout naturellement orientées vers une valorisation de ce métier avec un parcours métier qualifiant, avec un double objectif : développer la polyvalence qui permet à chaque collaborateur volontaire de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail, tout en ouvrant une perspective d'évolution de carrière et de salaire pour le plus grand nombre. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U Log veille à accompagner l'évolution des compétences en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.

- Pour rendre son offre de formation accessible au plus grand nombre, U Log explore de nouvelles modalités en e-learning. Trois thématiques ont été expérimentées en 2020.



- Afin de mieux accompagner la montée en compétence de ses employés en entrepôts, U Log a conçu la formation Défi Log : autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier. Lancée en 2019, cette formation s'est poursuivie en 2020 pour les nouveaux collaborateurs.

- Un plan d'accompagnement spécifique pour développer les compétences managériales a été initié en juin 2018 avec la formation Capt'Ten – le socle managérial. Animée par des membres du comité de direction élargi, elle a pour objectif de partager une vision commune de notre mode de management en accord avec nos valeurs d'entreprise. Suspendue en 2020, cette formation managériale sera actualisée et poursuivie en 2021.



# Fidéliser les talents

## NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Ainsi, la promotion interne est l'un des leviers privilégiés de la dynamique RH de U Enseigne.

Les accords GPEC en vigueur dans les établissements U Enseigne et au sein de U Log prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échange avec chacun sur ses besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle.

La candidature à une mobilité interne est une démarche volontaire de la part du collaborateur. U Enseigne s'engage notamment à faciliter l'expression des souhaits de mobilité interne de ses collaborateurs - avec la possibilité, pour chacun d'entre eux, et à tout moment, de renseigner ses souhaits de mobilité via l'outil U Talents -, à porter l'offre de postes disponibles à leur connaissance, notamment via l'intranet de l'entreprise, à étudier en priorité les candidatures

internes et à faciliter la mobilité effective. Notre politique d'adaptation et de développement des compétences décrite plus haut contribue naturellement à accompagner cette dynamique interne.

Enfin, des actions collectives et des événements conviviaux sont organisés tant sur les sites que au sein des entités U Enseigne : en renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants et concourent à fidéliser les collaborateurs.

## ACTIONS MENÉES EN 2020

- La promotion interne est restée dynamique et a permis de pourvoir 66% des recrutements réalisés en 2020. C'est un axe que U Log compte particulièrement redynamiser dans les trois années à venir, notamment via une meilleure identification des potentiels. Maintenir et renforcer l'employabilité de ses collaborateurs est parmi les priorités des établissements U Enseigne pour 2021.



- L'enquête « Qu'en dis-tu ? » menée en juin auprès des collaborateurs des établissements a recueilli 76% de répondants. Elle a permis de recenser que 89% d'entre eux n'envisagent pas de quitter l'entreprise, motivés par le plaisir et le sens au travail, les possibilités de mobilité et les parcours de carrière, les avantages sociaux et la rémunération. 3 collaborateurs sur 4 recommanderaient à une connaissance de venir travailler chez U.

- Compte tenu de la crise sanitaire, les événements conviviaux régulièrement organisés sur les sites ont dû être ajournés. Les collaborateurs ont malgré tout pu se joindre à des événements locaux tels que la 40<sup>ème</sup> édition du Marathon de Nantes, « couru » en virtuel le 26/04, le Défi Vélo organisé par la Collectivité Locale de Mulhouse et son agglomération en septembre, la course « Les e-Mulhousiennes » au profit de la ligue contre le cancer du sein, le Challenge connecté contre la Faim au profit d'ACF, des cours de fitness collectif hebdomadaires animés par une athlète olympique partenaire de U Enseigne.



- Pour les collaborateurs des établissements, en grande majorité en situation de télétravail, des publications et animations via la communauté web interne ont permis de préserver les liens collectifs et le « vivre ensemble » (voir Améliorer la qualité de vie au travail). Le jeu apprenant CAP RSE a notamment réuni quelque 500 collaborateurs et leur a permis de se sensibiliser aux enjeux du développement durable, tant dans leur sphère professionnelle que dans leur vie quotidienne, et de mieux appréhender les engagements RSE de U Enseigne.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

8%  
de turn-Over CDI  
**-2 pts vs 2019**

7 412  
salariés CDI\*  
au 31/12/2020  
\*hors CDI à temps partiel étudiants  
**+5% vs 2019**

476 contrats  
CDD et Interims  
transformés en CDI

99%  
des CDI recrutés dans l'année  
ont choisi de rester dans l'entreprise

482  
collaboratrices  
et collaborateurs  
promus dans une catégorie supérieure

# AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs.

Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, U Enseigne déploie une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

## NOTRE POLITIQUE

La politique Qualité de Vie au Travail de U Enseigne s'articule autour de 3 objectifs :

- > Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions de U Enseigne
- > Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- > Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

U Enseigne prend appui sur le cadre légal pour mettre en œuvre sa politique en la matière.

## Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

U Enseigne s'appuie sur la négociation collective pour organiser le travail. Un accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail au sein des établissements U Enseigne est entré en application en juillet 2019 ; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire avait été signé en février 2017 au sein de U Log. Pour les établissements de U Enseigne, deux nouveaux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre le télétravail.

Au-delà des instances réglementaires, U Enseigne associe ses salariés aux réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail. C'est également le cas lors de la mécanisation d'un site logistique ou avec la mise en place volontaire de Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail sur l'ensemble des sites logistiques gérés en propre. Il en est de même au sein des établissements U Enseigne sur des thématiques telles que les risques psychosociaux.

### ACTIONS MENÉES EN 2020

#### > Etablissements U Enseigne



- Via un accord signé fin octobre 2019 pour l'ensemble de ses établissements, U Enseigne a ouvert l'accès au télétravail pour une très grande majorité de ses métiers. Cette nouvelle organisation du travail répond à la volonté des établissements U Enseigne de renforcer la qualité de vie au travail et par voie de conséquence les performances individuelles et collectives. Afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation du travail de façon optimale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, une phase d'expérimentation a été engagée en décembre 2019.

- Néanmoins la mise en œuvre généralisée du télétravail par les pouvoirs publics pour des motifs sanitaires à partir de mars 2020, modalité périodiquement renouvelée au cours de l'année, a de fait amené la grande majorité des collaborateurs des établissements à assurer leurs missions à distance. En concertation avec ses partenaires sociaux, U Enseigne a mis en place les mesures adaptées à leur santé et à leur sécurité. Une communication avec l'ensemble des collaborateurs sur l'évolution de la situation a été régulièrement réalisée. Les managers des établissements ont été sensibilisés via un webinar aux risques spécifiques liés à cette période (isolement, perte de lien, peur...) et guidés sur des bonnes pratiques de détection des difficultés et de soutien à leurs équipes, une cellule d'écoute psychologique confidentielle a été ouverte, un dispositif de soutien scolaire avec « Les Bons Profs », financé par l'entreprise, a été proposé aux parents d'enfants en collèges et lycées du 17 avril au 17 juin. Lors des retours sur site, des consignes d'organisation détaillées ont été diffusées aux collaborateurs des établissements (retour progressif sur site, jauge à respecter, précautions à prendre...) et des équipements de protection leur ont été remis.



## ACTIONS MENÉES EN 2020

### > U Log



- Au sein de U Log, en raison du contexte exceptionnel de crise sanitaire, le télétravail a été mis en place subitement pour toutes les fonctions et activités compatibles. Puis, dans le cadre d'un Groupe de Travail dédié, piloté par le Directeur des Ressources Humaines et composé de représentants du personnel, un questionnaire a été adressé en décembre 2020 à l'ensemble des collaborateurs des fonctions supports afin de prendre en compte leurs ressentis et suggestions suite à cette expérience. L'analyse des réponses apportées a ainsi permis de constater la satisfaction d'une majorité d'entre eux et conforter le choix de U Log de développer le télétravail régulier à l'issue de la crise sanitaire dans le cadre d'un accord d'entreprise.



- Pendant toute cette période, U Log a poursuivi son activité logistique sur l'ensemble de ses sites. Des concertations régulières ont été organisées avec les instances représentatives du personnel aux niveaux national et local pour mettre en œuvre les mesures permettant la poursuite de l'activité économique et la protection des salariés.

Des équipements de protection individuelle et kits de nettoyage ont été distribués, les prestations de nettoyage ont été renforcées, le travail a été réorganisé (régulation des pauses, décalage des prises et fins de poste...) pour assurer la santé et la sécurité du personnel. Managers et collaborateurs ont été sensibilisés aux risques liés à la situation sanitaire et les consignes (gestes barrières) ont été communiquées quotidiennement sur le terrain (briefs et affichages). Une cellule d'écoute psychologique a également été proposée pour les personnes en difficultés et des actions ont été menées auprès des prestataires (Entreprise de Travail Temporaire, transporteurs, entreprises de nettoyage,...).

Enfin, pour assurer la poursuite du dialogue social, un accord droit syndical a été conclu permettant l'organisation des réunions à distance.

## RÉSULTATS & INDICATEURS



4%

de salariés employés à temps partiel

**stable vs 2019**

178

**managers**

des établissements ont participé aux webinaires de prévention des risques psychosociaux liés au confinement

9,9%

Taux d'absentéisme  
dont U Log 11,3%  
et U Enseigne 5,9%



# Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U Log que pour les établissements U Enseigne. Pour ces derniers, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application à compter du 01/07/2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les établissements, ainsi que le bénéfice au prorata de jours RTT pour les collaborateurs à temps partiel.

Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs des établissements U Enseigne l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire et le bénéfice d'un Compte Epargne Temps.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

## ACTIONS MENÉES EN 2020

### > Etablissements U Enseigne



- Les NAO signées le 11/02/2020 emportent plusieurs mesures permettant de favoriser l'équilibre des temps entre vie professionnelle et vie privée : raccourcissement de la plage horaire fixe de l'après-midi, rémunération de 2 heures pour la rentrée des classes des enfants jusqu'en 6<sup>ème</sup> incluse, possibilité de départ anticipé et rémunéré pour le départ en congé principal de l'année.

- Lors de la 1<sup>ère</sup> période de confinement et de télétravail, afin d'accompagner les collaborateurs parents de jeunes enfants, U Enseigne a financé un dispositif de soutien scolaire (près de 200 enfants accompagnés du 17 avril au 17 juin). Tout au long de l'année, des conseils et astuces relatifs au bien-être au travail ont été diffusés via la communauté web interne.



- Au-delà des accords collectifs communs, dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque établissement s'attache à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple).

La Coopérative U Enseigne participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

- Depuis 2017, un fonds de solidarité peut être actionné en faveur de salariés de la Coopérative U Enseigne momentanément confrontés à une situation financière difficile.

### > U Log

Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U Log propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :



- répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées ;
- traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement) ;
- prendre en charge des dossiers administratifs « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance - en lien avec le contexte sanitaire - sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier piloté par les assistant(e)s du service social du travail).

## RÉSULTATS & INDICATEURS

64  
demandes  
de congés parentaux réalisées  
+39% vs 2019

## ► Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation en vigueur, U Enseigne est responsable de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de ses collaborateurs.

Cette exigence a revêtu une acuité particulière dans le contexte de crise sanitaire majeure déclarée en 2020 : en réévaluant régulièrement les risques professionnels au regard de l'évolution de la situation, la direction

générale de U Enseigne, en liaison avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, a adapté tout au long de l'année les actions de prévention et de protection dans le souci de préserver la santé de ses collaborateurs et d'assurer la continuité de l'activité. Un dispositif de gestion de crise a été actionné, permettant une prise de décision et une action rapides.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante de U Log. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi ....).

### ACTIONS MENÉES EN 2020

#### > Etablissements U Enseigne



- Dans le contexte de pandémie Covid-19, la direction générale a maintenu une communication régulière avec l'ensemble des collaborateurs sur l'évolution de la situation et les établissements U Enseigne, en majorité en télétravail, ont veillé à maintenir le lien des managers avec leurs collaborateurs. Ceux-ci ont été sensibilisés à la détection et à la prévention des risques propres à ce contexte et au travail à distance renforcé. Pour tous, des conseils liés à la pratique du télétravail, à l'organisation de l'espace et du temps de travail ont été diffusés via la communauté web interne et une cellule d'écoute psychologique confidentielle a été ouverte (voir également le chapitre Organisation du travail).



Lors des retours sur site, des consignes d'organisation détaillées ont été diffusées aux collaborateurs (retour progressif sur site, jauge à respecter, organisation des espaces de travail et des circulations, précautions à prendre...) et des équipements individuels de protection leur ont été remis (gel hydroalcoolique, masques, mouchoirs jetables,...)

L'attention a également porté sur le maintien de la cohésion d'équipe, tant au sein des services qu'entre les sites : challenges sport & bien-être via la plateforme U Heroes au profit d'actions caritatives (lutte contre le cancer, ACF...plus de 550 collaborateurs inscrits), animations ludiques, conseils de bien-être au travail, animation de team buildings à distance sous forme d'escape game, concours thématiques à Noël (cuisine, décoration...).



U Enseigne a également délivré aux Associés U des guides de recommandations pour la protection de leurs collaborateurs et de leurs clients aux différentes phases de la pandémie de Covid-19.

- U Enseigne a mis en place un groupe de travail composé de membres de la Direction et de représentants du personnel en vue de construire une procédure de traitement des situations de risques psychosociaux commune à l'ensemble des établissements. Cette procédure est applicable dès 2021. Les négociations avec les organisations syndicales sur la qualité de vie au travail prévues en 2021 seront par ailleurs l'occasion notamment de renforcer les actions existantes en matière de prévention des risques professionnels.



- Les services d'infirmerie présents sur les sites permettent de mettre en place et d'animer des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (prévention des troubles musculo-squelettiques, conseils nutrition...).

### RÉSULTATS & INDICATEURS

**32,3%**  
taux de fréquence des Accidents de travail  
**-6,4 pts vs 2019**

dont 43,5% pour U Log

**1,7%**  
taux de gravité des Accidents de travail  
**stable vs 2019**

dont 2,3% pour U Log

**3 892**  
collaborateurs  
formés à la sécurité dans l'année

**0,4%**  
de la masse salariale  
consacrés aux dépenses  
de formation à la sécurité

U Log a établi un diagnostic des facteurs de pénibilité en tenant compte des seuils d'exposition définis par le Code du travail. Au vu de ce diagnostic, et souhaitant prendre en compte l'allongement de la vie professionnelle, la Direction de U Log a engagé un plan d'actions sur 3 ans (2019-2022) portant sur les thèmes suivants : l'adaptation et l'aménagement du poste de travail (matériel de rayonnage par exemple), la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité en développant dans la filière « Ambient » une mécanisation raisonnée, l'amélioration des conditions de travail par l'utilisation de palettes plastiques, et la mise en œuvre, pour les nouveaux employés logistiques, de la formation « gestes et postures » afin de limiter les risques de troubles musculo-squelettiques ainsi que les accidents du travail.

Hormis le développement de la mécanisation qui permet de lutter contre la pénibilité et de limiter les effets de celle-ci, U Log développe la polyvalence des collaborateurs « employés logistique », qui permet à chaque collaborateur de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail.

Dans le cadre de la création du Comité Social et Economique, U Log a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une commission Santé sécurité et conditions de travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Pour leur part, en collaboration avec leurs services d'infirmerie, les établissements U Enseigne mènent tout au long de l'année des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs.



Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en mars 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. U Enseigne a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès).

Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U en 2019 puis sur les établissements U Enseigne en 2020.

## ACTIONS MENÉES EN 2020

### > U Log



- La prévention des risques professionnels et la sécurité restent un point clé du plan de développement des compétences de U Log. Des résultats encourageants en 2020 ont été obtenus sur le volet Accident du travail avec une diminution du taux d'absentéisme de 1,51% en 2019 à 1,39 % en 2020 : baisse des taux de fréquence et de gravité.

Pour autant, U Log poursuit ses efforts notamment par l'animation du challenge Sécurité sur ses différents sites. Suite au constat de dégradation du taux d'absentéisme notamment liée à la maladie (11,3% en 2020 vs 9,8% en 2019), une vigilance accrue et partagée sera poursuivie sur l'ensemble des sites afin de veiller à la santé et à la sécurité de tous, notamment en cette période de pandémie. Il est prévu en 2021 en concertation avec la commission santé, sécurité et conditions de travail centrale la mise en œuvre d'un plan d'actions pour prévenir et gérer l'absentéisme.



- U Log a poursuivi ses actions visant à réduire la pénibilité physique :

- développement de la mécanisation pour les produits les plus lourds dans les filières Epicerie-Liquides-Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes (robots en entrepôts frais) déploiement des véhicules à guidage automatique « AGV » (pour limiter les tâches pénibles de roulage, par exemple) : 13 sites sont équipés, avec 62 équipements déployés à fin 2020.
- déploiement des filmeuses automatiques
- utilisation des semis à barres permettant de diminuer la hauteur des palettes préparées
- développement de la polyvalence

- U Log veille également à l'environnement de travail et à l'amélioration constante des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Cela s'illustre par exemple par :

- la mesure du taux d'émission des ondes électromagnétiques
- des mesures liées aux risques psychosociaux (RPS), pour lutter contre toutes les formes de souffrance au travail et les situations de violence et de harcèlement quel qu'il soit :
  - > une analyse du « bien-être au travail » dans le cadre des entretiens annuels
  - > la formation des Responsables Ressources Humaines des sites, interlocuteurs privilégiés et véritables relais des collaborateurs qui rencontreraient des difficultés dans leur emploi ou dans le milieu professionnel.



### 3. Enjeux sociétaux

---

Être acteur de la dynamique  
des territoires

Encourager les démarches RSE  
des fournisseurs et mener une démarche  
de vigilance sur nos chaînes  
d'approvisionnement

Accompagner nos clients vers  
une consommation durable

Assurer la sécurité des  
consommateurs et agir pour leur santé



# ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Fondée sur un modèle coopératif qui mise sur la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, U Enseigne privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, U Enseigne privilégie trois objectifs :

- Privilégier l'origine France
- Être aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

## ► Privilégier l'origine France

### NOTRE POLITIQUE

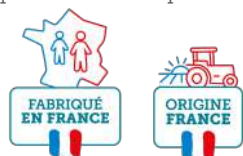
Parce que l'enseigne U revendique son ancrage local fondateur, le soutien à l'économie et aux produits français s'inscrit naturellement comme une exigence incontournable de nos produits à la marque U.

#### > L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, U Enseigne participe à soutenir l'emploi, au-delà des 73 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, près de 80% de nos produits alimentaires à la marque U\* sont réalisés en partenariat avec des entreprises de France.

Pour soutenir les filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits U. Les accords de partenariat que nous initions avec les filières privilégient des relations directes avec les producteurs et les circuits courts (voir page 56 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »). 100% des produits bruts U frais en fruits et légumes (hors agrumes et poivrons), boucherie-volaille et charcuterie de porc à la coupe sont d'origine France. Celle-ci est une des exigences de notre cahier des charges pour les produits à la marque U Bio (hors agrumes).

Pour le consommateur, ces engagements sont visibles à travers des cartouches d'information apposés sur les emballages de nos produits à marque U. Par exemple :



### ACTIONS MENÉES EN 2020

- Pour soutenir le secteur de l'impression en France, durement touché par la crise, U Enseigne a décidé au printemps 2020 de réaliser en France l'impression de ses prospectus commerciaux. Grâce aux partenariats noués avec l'enseigne, les imprimeurs français concernés connaîtront un quasi doublement de l'activité initiale.



- En novembre 2020, U Enseigne s'est engagée auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec d'autres enseignes de la distribution alimentaire, à mettre en avant dans son offre les produits frais et locaux français et à renforcer leur visibilité auprès des consommateurs.



- Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, U Enseigne a privilégié dans son offre Jouets 2020 les partenaires qui créent ou fabriquent en France ; une sélection de jouets d'origine française, souvent exclusifs en grande distribution, a fait l'objet d'un prospectus commercial Hyper U en fin d'année.

- La signature « Le Meilleur du local » a été lancée en juin 2020 et se déploiera plus largement dès 2021 ; des supports de communication ont été mis à disposition des magasins U, leur permettant de signaler au consommateur les fournisseurs et produits partenaires. Les sites e-commerce CoursesU.com des magasins permettront également en 2021 de faciliter l'accès du consommateur à cette sélection de produits.



- U Enseigne a apporté de la visibilité aux produits et fournisseurs régionaux et locaux tout au long de l'année :

- près de 50 prospectus commerciaux régionaux spécifiques ont été diffusés aux consommateurs au cours de l'année pour promouvoir l'offre locale au sein des régions Sud, Est, Ouest et Nord-Ouest.
- une campagne de communication a été menée avec France Télévisions à l'occasion du Tour de France 2020 et relayée sur les réseaux sociaux : 21 films de 60 secondes ont permis à un fournisseur local de mettre en valeur son savoir-faire et un de ses produits.



HYPER U SUPER U EXPRESS



- A l'automne, la Coopérative U Enseigne et l'association Villes de France ont signé une convention visant à favoriser et accélérer le développement, l'attractivité et la redynamisation des cœurs de villes. U confirme ainsi une nouvelle fois son rôle d'enseigne des territoires.

\* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

## Le meilleur du local

Produits locaux sélectionnés  
par vos magasins U

### > L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique.

Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur le territoire spécifique où il est présent. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux.

U Enseigne accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « Le Meilleur du local ». Celle-ci a pris le relais à l'été 2020 de la démarche historique « U de nos Régions » initiée en 2009 ; elle se déploiera progressivement à partir de 2021.

34 Associés référents, issus chacun de leur bassin de consommation régional, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de U Enseigne.

Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble

de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon de moins de 250 kilomètres autour du magasin U par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française.

Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'enseigne et son fournisseur.

Par ses communications médias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins, l'Enseigne facilite ainsi l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs. En privilégiant la proximité entre producteur et consommateur, la démarche agit également en faveur de l'environnement.

En matière de logistique enfin, la totalité des prestataires transporteurs auxquels U Log fait appel sont français.

### RÉSULTATS & INDICATEURS

78%

des sites de production des produits alimentaires à la marque U\* sont situés en France

**stable vs 2019\*\***

35%

des produits alimentaires à la marque U\* comportent une Matière Première Agricole Française

**+7 pts vs 2019\*\***

79%

des produits alimentaires à la marque U\* portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

34%

des Produits U Bazar créés dans l'année portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

\*Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

\*\* KPI révisé - Comparaison effectuée hors produits frais traditionnels

## Être aux côtés des PME

### NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire, comme ils en ont fait la preuve lors de la crise du Covid-19 en s'approvisionnant plus largement en direct ou en accueillant dans leurs murs des PME locales temporairement privées de débouchés. La démarche « Le Meilleur du local » est également un moyen d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

Plus spécifiquement, U Enseigne a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Consciente que la taille de son organisation peut rendre complexe ses relations avec l'univers des PME, U Enseigne s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binôme avec un Permanent du commerce U Enseigne, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises.

Au niveau de U Enseigne, le partenariat engagé avec la FEEF est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI.

Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEEF - Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France - se sont plus particulièrement engagés dans une coopération approfondie.

Les engagements réciproques des deux parties sont contractualisés dans une charte d'engagement ; depuis 2015, ils visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Reconduite en 2019 pour une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux engagements (accompagnement particulier des filières à forte volatilité des matières premières, conclusion priorisée des négociations commerciales annuelles avec les PME...).



Elle porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, celui-ci distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales.



## ACTIONS MENÉES EN 2020

- A l'occasion de la crise Covid-19, U Enseigne a apporté un soutien aux PME lors des périodes de confinement.



• L'enseigne a mis en place le paiement comptant des PME et TPE qui livrent ses entrepôts afin de soutenir leur trésorerie lors des deux périodes de confinement (4 mois au total) : ce dispositif a bénéficié à plus de 2 500 fournisseurs pour un montant de 220 millions € .

• Dès mars 2020, U Enseigne s'est engagée dans le soutien aux producteurs français, notamment de produits frais pour lesquels elle a mis en place une campagne de sensibilisation des consommateurs en magasins.

• Pour pallier dans l'urgence aux carences d'approvisionnement au plus fort de la 1<sup>ère</sup> vague de crise, les points de vente U, établissements régionaux et national ont mutualisé leurs opportunités de sourcing et facilité l'accès des PME au circuit d'achat.

• U Enseigne a invité également les producteurs qui voyaient leurs débouchés s'amoinrir en raison de la crise sanitaire à prendre contact localement avec les magasins U pour étudier les possibilités d'écouler leur marchandise.

- La décision de réaliser en France l'impression de nos prospectus commerciaux à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 est venue en soutien au secteur de l'imprimerie française.



- U Enseigne inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus et signale notamment aux consommateurs ceux labellisés « PME+ ». Depuis 2020, ceux-ci sont repérés en permanence sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label.

- Via ses prospectus régionaux, U Enseigne a également poursuivi la mise en valeur des produits régionaux issus de PME (cf démarche « U de nos Régions/Le Meilleur du local »).

## RÉSULTATS & INDICATEURS

2 962

fournisseurs PME français de produits

+ 4% vs 2019

hors approvisionnements directs  
des magasins

77%

de nos fournisseurs français  
de produits sont des PME  
hors approvisionnements directs  
des magasins

## ▶ Accompagner les filières agricoles et d'élevage

### NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs français et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole.

En privilégiant l'origine France, en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables, U Enseigne est activement engagée dans le soutien des producteurs et éleveurs français.

En s'impliquant dans l'animation des Etats Généraux de l'Alimentation dès 2017, l'enseigne, par la voix de son PDG, a réaffirmé sa volonté de construire collectivement des prix responsables et s'est engagée en faveur d'une redistribution juste de la valeur à tous les maillons de la chaîne via plus de transparence et des accords pluriannuels avec ses fournisseurs.

Pour les produits bruts à la marque U, qui répondent à un cahier des charges spécifique, U Enseigne poursuit ainsi une politique de contractualisation qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volumes sur une durée minimum de 3 ans auprès des producteurs qui s'engagent dans une démarche de qualité.

U Enseigne s'implique également dans la construction de partenariats tripartites (distributeur-industriel / transformateur -coopératives d'agriculteurs) ou de contrats spécifiques avec les filières agricoles et d'élevage.

En 2020, en collaboration avec les filières agricoles, U Enseigne a accentué la dimension régionale de sa politique Filières dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. C'est cette logique d'approche régionalisée qui a été mise en œuvre en 2020 dans la filière Blé, avec la création de la première filière Blé régionale, Blé de Bretagne U, avec trois partenaires bretons, et dans la filière Bovine avec l'engagement de l'enseigne de développer la commercialisation des viandes bovines Label Rouge.

Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les produits bruts moins nobles vers d'autres débouchés (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Depuis 10 ans, U Enseigne accompagne la transformation du monde agricole, citons notamment :

## 2011

### ENGAGÉS AUPRÈS DU GROUPEMENT DE PRODUCTEURS BIOLAIT

Avec cet accord, le groupement de producteurs Biolait devient le partenaire exclusif du lait UHT U Bio. En contrepartie, U Enseigne s'engage en volume et en prix d'achat, et favorise la conversion des nouveaux adhérents vers la production laitière biologique. Ce partenariat a été renouvelé en 2017 pour 5 ans.



## 2012

### ENGAGÉS AUPRÈS DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Pour les fruits et légumes 1<sup>ère</sup> gamme à la marque U, l'un des objectifs est de donner de la visibilité aux producteurs grâce à un contrat minimum de 3 ans afin qu'ils puissent investir dans la recherche et les essais de nouveaux modes de production et de nouvelles variétés.



## 2013

### ENGAGÉS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTEURS « LES PORCS BIO DE FRANCE »

Le partenariat avec «Les Porcs Bio de France», renouvelé en octobre 2019, basé sur un contrat de 5 ans, permet de maximiser le revenu des producteurs concernés en élargissant les débouchés des viandes produites sur une large gamme de produits à la marque U Bio au rayon Boucherie et Charcuterie Libre Service.



## 2013

### ENGAGÉS AUPRÈS DE LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS TERRENA

Signature d'un partenariat avec la coopérative Terrena, à l'origine de notre gamme de porc U estampillée La Nouvelle Agriculture®. Outre le bénéfice d'un cahier des charges précis en matière d'origine et de production responsable, cet accord, renouvelé et enrichi en 2019, garantit un contrat de vente de trois ans et prévoit une construction des prix intégrant les coûts réels de production. Depuis 2013, U Enseigne et Terrena ont co-développé 5 filières de Produits U sur la base de la démarche La Nouvelle Agriculture® : porc, lapin, poulet, bœuf et dinde.



## 2016

### ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS

Signature d'une charte avec la Fédération Nationale Bovine (FNB) portant sur le développement d'un « cœur de gamme » issu de races à viande (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine...) dont les prix payés aux producteurs intègrent les coûts de production. La promotion de l'offre bovine Label Rouge a pris le relais de cette démarche en 2020 afin d'accompagner la montée en gamme définie dans le plan de filière bovine des EGA.



## 2016

### ENGAGÉS AUPRÈS DES PRODUCTEURS DE LAIT

Signature d'un accord avec SODIAAL, 1<sup>ère</sup> coopérative laitière française, pour soutenir la filière lait en France, notamment via des engagements de volumes et des contrats sur 3 ans. Des engagements identiques sont ensuite pris avec les coopératives LSDH et le groupement de producteurs APLBC. Avec ces accords, 100% des volumes de lait UHT en bouteille à la marque U sont issus d'une démarche de soutien à la production.



2016

**ENGAGÉS AUPRÈS DES FOURNISSEURS D'ŒUFS COQUILLE**

Pour ses œufs à la marque U, U Enseigne accompagne financièrement l'installation d'exploitations d'œufs en plein air.



2018

**ENGAGÉS AUPRÈS DE LA COOPÉRATIVE TRISKALIA**

Signature d'une lettre d'engagement puis d'un accord pluriannuel quadripartite - éleveurs, abattoir, transformateurs, distributeur - pour la gamme de charcuterie LS à la marque U. En contrepartie d'un cahier des charges assurant des bénéfices environnementaux et nutritionnels, cet accord assure aux producteurs une rémunération qui tient compte des coûts de production.



2019

**ENGAGÉS AUPRÈS DE COOPÉRATIVES LAITIÈRES DU GRAND EST**

Signature d'un accord avec quatre coopératives du Grand Est et la Laiterie de Cléry (Schreiber France), transformateur exclusif des produits laitiers ultra-frais U. En contrepartie d'un cahier des charges assurant des bénéfices environnementaux et nutritionnels, cet accord de 5 ans assure aux éleveurs des débouchés en volumes et une rémunération au-dessus des prix du marché.



2020

**ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS LABEL ROUGE**

Dans le cadre de son engagement dans les EGA et de la continuité de la démarche Eleveur & engagé signée en 2016 dont elle prend le relais, U Enseigne s'engage dans la valorisation de l'offre Label Rouge dans ses rayons Boucherie. Elle prévoit ainsi d'accompagner ses éleveurs partenaires intéressés dans l'accès à cette labellisation, tout en préservant les approvisionnements locaux historiques.

Un dispositif de communication fort est proposé aux magasins U qui valorisent cette offre.



2020

**ENGAGÉS AUPRÈS DE LA FILIÈRE BLÉ EN BRETAGNE**

Avec trois partenaires bretons, la coopérative Eureden, Paulic Meunerie et la boulangerie Leroux, U Enseigne lance sa 1<sup>ère</sup> filière Blé régionale. Elle garantit aux producteurs une juste rémunération, avec des contrats de 3 ans et un revenu minimum à l'hectare.



2020

**ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS**

Via un accord tripartite signé en décembre pour la fourniture de la viande bovine servant à l'élaboration des steaks hachés surgelés à marque U, U Enseigne complète la rémunération des éleveurs et contribue à soutenir la filière bovine française.



**ACTIONS MENÉES EN 2020**

- Dans le contexte de la crise Covid-19, l'effort de U Enseigne en 2020 s'est porté sur le soutien aux producteurs et éleveurs en facilitant l'écoulement de leur production saisonnière (mises en avant, ventes à prix coûtant), en les invitant à se rapprocher des magasins U de leur région, en s'engageant à renouveler ses volumes d'achat en 2021.

- Par exemple, pour accompagner la filière Marée, U Enseigne a commercialisé en mai les huîtres origine France à prix coûtant et s'est approvisionnée exclusivement pour certaines espèces auprès de criées françaises.
- De même, depuis avril 2020, U Enseigne commercialise chaque semaine six fruits et légumes origine France à prix coûtant.



- Dans la **filière porcine**, dans le cadre de l'accord signé en 2018 et des plans de progrès engagés par les éleveurs pour répondre à notre cahier des charges U, 11 premiers produits de la gamme charcuterie de porc U ont été mis en marché.



- Dans la **filière bovine**, U Enseigne invite les magasins du Groupement à valoriser la viande Label Rouge dans leurs rayons et les accompagne dans la mise en œuvre auprès de leurs éleveurs en régions.

- Dans la **filière Blé**, création de la filière U Blé de Bretagne, première filière régionale Blé et farines destinée à approvisionner les rayons Boulangerie des magasins pour la fabrication d'une baguette tradition régionale.



- Dans la **filière laitière**, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des accords visant à revaloriser le prix du lait aux producteurs ont été signés avec les grands industriels des produits laitiers. Ces accords concernent plus de 28 000 producteurs.

**RÉSULTATS & INDICATEURS**



14 contrats

de filières tripartites à l'échelle nationale, accompagnés de plans de progrès

+5 vs 2019

4 056 producteurs

engagés via des partenariats tripartites nationaux

+42% vs 2019

# ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DES FOURNISSEURS

**U Enseigne met en marché près de 15 000 références de Produits U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à U Enseigne de mettre en œuvre ses politiques de Développement Durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs. Afin de prévenir les dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et de mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement.**

## NOTRE POLITIQUE

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Afin d'intégrer notre valeur sociétale ajoutée au cœur de notre offre de produits, nous avons identifié une dizaine de thématiques clés en matière de RSE. Elles se résument en deux grandes typologies de responsabilités pour notre enseigne : notre responsabilité sur les Produits U que nous distribuons au consommateur et notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs. Ces thématiques sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à Marque U.

### Concernant nos PRODUITS

- Préservation des ressources et de la biodiversité
- Réduction des substances controversées
- Réduction des déchets et du gaspillage
- Qualité nutritionnelle
- Consommation responsable

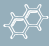




### Vis-à-vis de nos FOURNISSEURS

- Origine France privilégiée
- Développement économique
- Environnement
- Bien-être animal
- Sensibilisation aux enjeux RSE

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :



- > **des politiques Développement durable transversales**, qui constituent un socle commun, dont les ambitions s'appliquent à l'ensemble de nos produits à la marque U
- > **des politiques adaptées à chaque univers de produit**, qui complètent ce socle commun :
  - des Politiques Ingrédients pour chacune de nos principales filières alimentaires
  - des Politiques Activités sur nos filières non alimentaires

Engagements communs pris pour l'ensemble des familles de produits de façon transversale

Nos politiques TRANSVERSALES	
	Substances controversées
	Zéro déchets
	Emballages
	Préservation des ressources forestières
	Nutrition



Engagements différenciés pris pour chaque famille de produits de façon spécifique

Nos politiques FILIÈRES	Nos politiques ACTIVITÉS
 Fruits & Légumes	 Bazar
 Produits de la mer	 Textiles
 Animale	
 Blé	

Les grandes lignes directrices de ces politiques, illustrées de réalisations concrètes, sont accessibles sur notre site internet magasins-u.com. En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

### 1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage.

Le niveau d'ambition lié aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance sur la filière blé/farine de la certification CRC),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage)

### 2 - Un accompagnement dans le temps sur des plans de progrès

qui permettent l'identification et la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (décrites au § « Etre acteur de la dynamique des territoires - Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 56).

Plus spécifiquement, U Enseigne veille au **respect des conditions sociales de production** de ses produits.

U Enseigne adhère depuis 2001 à Initiative Clause Sociale (ICS), qui regroupe 45 enseignes agissant ensemble pour améliorer durablement la condition de l'Homme au travail et accompagner de manière responsable les fournisseurs dans une démarche de progrès sur ce plan. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les

réglementations locales. La démarche est multiseCTORielle et concerne toutes les catégories de produits (Textile, Alimentaire, Bazar,...).

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux,...).
- A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.
- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales. Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production. U Enseigne a pris le parti de financer le programme d'audit pour ses fournisseurs.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

U Enseigne s'est engagée aux côtés de 7 autres grands acteurs de la distribution à utiliser la **plateforme Valorise** auprès de ses fournisseurs. Créée en juin 2017 par quatre organisations professionnelles ( l'ANIA, Coop de France, la FCD et la FEEF ) la plateforme

web Valorise permet de simplifier, grâce à une saisie unique, la transmission des informations RSE des fournisseurs vers leurs clients distributeurs, au travers d'un questionnaire commun basé sur la norme ISO 26000. En activant des campagnes de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs, U Enseigne contribue à les sensibiliser aux enjeux RSE et leur permet de valoriser leurs engagements dans ce domaine auprès de l'ensemble des distributeurs adhérents.

Enfin, U Enseigne a entamé une démarche **devoir de vigilance** (en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance) qui s'appuie sur les nombreuses politiques déjà mises en œuvre à l'égard de nos fournisseurs (politiques filières, politiques activités, évaluations ICS, qualité et Valorise ).

A cet égard, U Enseigne a élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'Enseigne ainsi que des activités des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Pour ce faire, U Enseigne a réalisé en 2020 une cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Sur la base de cette analyse, l'Enseigne va modifier ses procédures d'évaluation fournisseurs et mettre en place un plan d'action afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés dans la cartographie des risques. U Enseigne va également étendre, courant 2021, son mécanisme d'alerte conformité aux alertes en matière de devoir de vigilance.

Dans un souci d'amélioration continue, U Enseigne projette d'approfondir sa cartographie des risques et son plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre son périmètre d'analyse et d'attacher des indicateurs de suivi aux actions mises en place.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

**-6%** de sites ré-audités ICS au cours des 5 dernières années dont la notation a progressé **vs 2019**

**135 sites** de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2020

**40%** des sites de production des fournisseurs ré-audités ont vu leur notation progresser

## ACTIONS MENÉES EN 2020

U Enseigne a ré-invité ses principaux fournisseurs à s'engager dans la démarche Valorise et à partager leurs données RSE. Au 31/12/2020, 241 fournisseurs nous ont mis à disposition leurs données RSE via la base Valorise.

# ACCOMPAGNER NOS CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION DURABLE

**Avec plus de 11% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Dans ses missions de centrale d'enseigne, U Enseigne entend contribuer activement à promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous. C'est une des dimensions fortes que porte la signature « U Commerçants autrement ».**

**Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, notre engagement s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.**

## NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire son empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, U Enseigne permet aux clients de l'enseigne de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, U Enseigne souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication un discours de preuve et une démarche pédagogique.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués dans un cartouche figurant sur leur packaging. Ces informations portent sur quatre grands thèmes :

- l'utilisation de matière première agricole française
- la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)
- la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois
- la gestion durable des ressources

En 2020, pour une information plus précise des consommateurs, des libellés plus détaillés remplacent progressivement les anciens pictogrammes sur les emballages des Produits U.



En signant fin 2019 le Manifeste sur l'origine des produits alimentaires, U Enseigne s'engage à donner une meilleure information au consommateur sur l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits. Au fur et à mesure de la révision de nos packagings, l'information de l'origine des matières premières principales ou caractéristiques des produits sera indiquée de façon lisible sur la face avant de l'emballage ; le dos du packaging portera lui l'indication d'origine de tous les ingrédients.

Impliquée depuis 2018 dans l'association « La Note Globale », U Enseigne participe activement au travail sur la notation des performances sociétales des produits alimentaires. Ce collectif réunit les acteurs des filières agroalimentaires françaises, de la production jusqu'à la distribution, avec notamment pour objectif d'améliorer l'information du consommateur sur la performance sociétale des produits issus du vivant. U Enseigne a ainsi contribué à la construction d'un étiquetage synthétisant six enjeux-clés : bien-être animal, environnement, nutrition & santé humaine, équité et contribution à l'économie française, traçabilité, RSE. Les 1<sup>ères</sup> notations de produits seront diffusées en 2021.

Dans le même esprit, U Enseigne a rejoint début 2020 l'Association Etiquetage Bien Etre Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal page 35).

Pour accompagner les consommateurs dans leurs choix, nous avons créé en 2018 l'application smartphone « Y'A Quoi Dedans ».

Celle-ci permet de consulter la composition des produits alimentaires U, ainsi que celle de l'ensemble des produits du marché répertoriés dans la base de données collaborative Open Food Facts, première base de données « open source » de produits de consommation. Avec une volonté de transparence et non partisane, cette application éclaire les marqueurs du « mieux manger » avec pédagogie, donne accès à l'information et laisse au consommateur son libre-arbitre. A fin 2020, l'application « Y'A Quoi Dedans » a été téléchargée plus de 490 000 fois.

Pour participer à une consommation plus responsable, U Enseigne développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour les fêtes et événements, achat-revente de biens d'occasion, vente en vrac dans de nombreuses familles de produits...





Au travers de ses animations commerciales et de sa communication grands medias et réseaux sociaux, U Enseigne s'attache également à expliquer ses choix RSE de façon pédagogique au plus grand nombre. A titre d'exemples, citons la campagne de soutien aux producteurs locaux menée en mars 2020 au début de la crise Covid-19, les publi-reportages TV valorisant un partenaire « Le Meilleur du local » à chacune des étapes du Tour de France 2020, la 1<sup>ère</sup> campagne menée sur le réseau TikTok pour engager la jeune génération dans le recyclage des masques anti Covid, le renouvellement des opérations de collecte annuelles de textiles et cartables usagés, la démarche « Cultivons notre nature » pour un jardinage respectueux de l'environnement.

## ACTIONS MENÉES EN 2020



- Garantir la qualité et la transparence de l'information Produits constitue un de nos engagements majeurs vis-à-vis des consommateurs. U Enseigne est en 2020 la 1<sup>ère</sup> enseigne à rejoindre la base de données des produits alimentaires CodeOnline Food. Créée à l'initiative de la filière agroalimentaire, CodeOnline Food permet aux entreprises du secteur de saisir et partager les informations qualité sur leurs produits vendus en France, quel que soit le canal de distribution. U Enseigne donne ainsi accès à une trentaine de données sur ses Produits U à tous les utilisateurs potentiels, parmi lesquels les applications d'information du consommateur.

- Sur les réseaux sociaux, le compte Instagram ULesCommerçants a pris depuis début 2020 le relais du magazine « Bien Mieux Le Mag » pour inspirer à nos clients une consommation responsable : des posts et stories publiés plusieurs fois par mois autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer sur nos démarches.



- Dès août 2020, U Enseigne a été la première enseigne à permettre à ses clients de recycler leurs masques de protection sanitaire (tissus et jetables) ; une campagne menée sur le réseau TikTok en novembre 2020 a permis de sensibiliser les plus jeunes générations à ce geste écologique (30 millions de vues).

- Avec deux partenaires référencés nationalement en 2019 et 2020, la livraison collaborative de courses entre particuliers est accessible aux magasins qui souhaitent proposer ce service à leurs clients.



- U Enseigne mène différentes expériences sur le marché de l'occasion. Depuis août 2020, U Enseigne et 4 magasins U testent « U Occasion », un nouveau service d'achat/vente de produits d'occasion (électroménager, image et son, téléphonie, informatique, culture...). La revente d'articles d'habillement de seconde main est également expérimentée depuis octobre 2020 dans 5 magasins U.

- Via le service U Location en magasin, U Enseigne développe l'offre de location de véhicules hybrides et électriques.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

81%

des produits de grande consommation\* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal  
**+1 pt vs 2019**

\* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

Service  
**U Occasion**  
en test dans 4 magasins U



# ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Les achats de produits de grande consommation que nos clients réalisent dans nos magasins représentent près de 30% de leurs dépenses totales. A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, U Enseigne est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, U Enseigne veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus
- veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs, en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance

## Assurer la sécurité des consommateurs

### > LE PLAN DE SUIVI HYGIÈNE-QUALITÉ DES POINTS DE VENTE U

#### NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, U Enseigne a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente. Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire », dite « charte Qualité », à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement (France et DOM-TOM). Elle recense :

- des engagements de résultats
- des obligations génériques de moyens

Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité U Enseigne permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Il est composé d'audits ou d'inspections et de « visites conseils » pour le réseau discount et d'audits-conseils pour le réseau proximité et les DOM. Le nombre de ces prestations varie selon le niveau du magasin et les rayons qui le composent.

Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.



#### ACTIONS MENÉES EN 2020



- Depuis 2018, U Enseigne a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité. Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac). U Enseigne a renouvelé en 2020 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.



- Dans le contexte de la crise Covid-19, U Enseigne propose une prestation d'audit spécifique aux Associés qui souhaitent éprouver les bonnes pratiques relatives au Covid mises en œuvre au niveau de leur magasin.

#### RÉSULTATS & INDICATEURS

du 01/04/2020 au 31/03/2021,  
France et DOM, sur la base des magasins auditables

**100%**  
des magasins audités (France et DOM)  
(objectif atteint)



**1 518 magasins**  
audités et  
**2 606 audits**  
réalisés

## > LA SÛRETÉ DANS LES POINTS DE VENTE U

### NOTRE POLITIQUE

U Enseigne accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

Elle met à leur disposition un guide de bonnes pratiques d'évaluation, prévention et gestion des risques dans ce domaine.

A partir de 2021, elle mettra également à la disposition des magasins des modules de formation de leurs collaborateurs ciblés sur ces thématiques.

Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

## > LE PLAN DE SUIVI DES FOURNISSEURS DE PRODUITS U

### NOTRE POLITIQUE

La Coopérative U Enseigne est le premier metteur sur le marché des produits à marque U.

Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, U Enseigne a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur.

Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôle au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel.

Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs, notamment lorsque le site de production de celui-ci possède la certification IFS, référentiel d'audit Qualité mis en place par la Grande Distribution.



### ACTIONS MENÉES EN 2020



Des campagnes d'analyses spécifiques ont été réalisées en 2020 ; elles complètent les analyses de routine menées sur nos produits U lors de nos plans de contrôle annuels habituels. Citons par exemple des campagnes d'analyses spécifiques sur les couches bébés (contaminants divers tels que pesticides, phtalates, dioxines, furanes, PCB...), les riz et cafés

### RÉSULTATS & INDICATEURS



86%

des sites de fabrication des Produits U alimentaires ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an  
-2 pts vs 2019

77%

des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans  
-4 pts vs 2019

60%

des sites de fabrication des Produits U de grande consommation\* ré-audités par U Enseigne entre mars 2018 et mars 2020 ont vu leur notation progresser

\* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service, Aliments pour animaux, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

## > LA SÛRETÉ DES PRODUITS VENDUS

### NOTRE POLITIQUE

Pour assurer la sûreté des produits vendus, U Enseigne a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U Log, les points de vente U et les consommateurs. Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement peut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque.

Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sécurité Environnement U Enseigne, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées.

Depuis 2019, la qualité de gestion des alertes par les magasins a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène Qualité.

### ACTIONS MENÉES EN 2020



Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation, puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, U Enseigne poursuit le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Une évolution de nos process de traitement des alertes est attendue en 2021 ; elle permettra notamment de sécuriser la mise en œuvre des rappels produits en magasins via un blocage possible des produits concernés en caisse.

### RÉSULTATS & INDICATEURS



## ► Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Grâce à ses équipes Produits et Qualité dédiées à la conception de quelque 15 000 Produits U, U Enseigne maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

### > NUTRITION

#### NOTRE POLITIQUE

Les connaissances scientifiques sur la nutrition progressent sans cesse ces dernières années et font apparaître de nouvelles corrélations entre les habitudes alimentaires et les problèmes de santé publique (obésité, diabète, allergies, intolérances, etc...). Face à ce constat, la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs dans leurs choix d'achat.

Si les pouvoirs publics se sont engagés sur la question au travers

de campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles, nous avons, en tant que 4<sup>ème</sup> acteur français de la distribution, une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients. Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne.

Notre responsabilité en tant qu'enseigne de garantir la qualité nutritionnelle de nos produits se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures

caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)

- Garantir le profil nutritionnel de nos produits
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)
- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs

Sur les catégories prioritaires, au fil de chaque révision de gamme, nous réalisons un état des lieux des profils nutritionnels de nos produits (teneurs en sel, sucres et matières grasses) afin de définir des exigences nutritionnelles pour chacune de nos catégories de produits et de les intégrer dans l'optimisation de nos recettes.

U Enseigne dispose depuis 2016 d'une gamme de Produits U « Bon et végétarien » ; cette gamme végétarienne fait l'objet d'exigences spécifiques et notamment celle d'être source de protéines et de fibres lorsqu'il s'agit de solutions repas.

Pour les intolérants au gluten, U Enseigne propose une gamme spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.

**RÉSULTATS & INDICATEURS**

**-1%**  
Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien)  
**vs 2019**

**+28%**  
de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur  
**vs 2019**

**68%**  
des produits à la marque U présents sur le site de e-commerce CoursesU.com affichent leur Nutri-Score

## ACTIONS MENÉES EN 2020



- U Enseigne s'est engagée en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter son choix et contribuer à une alimentation équilibrée.

68 % des produits à marque U affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins.

U Enseigne a également invité ses fournisseurs de marques nationales engagés dans cette démarche à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de pouvoir publier cette information sur ces sites : près de 10 500 produits de marques y sont ainsi signalés.

Une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score? » est également accessible à nos clients sur ce site.

Chaque fois que possible, le logo Nutri-Score sera également appelé sur les packagings de nos produits à marque U.

- Lors des révisions de gammes menées en 2020, U Enseigne a continué à améliorer le profil nutritionnel des Produits U. Ainsi, la gamme de Nectars de fruits U bio comporte désormais une teneur minimale de 81% de fruits et est sans sucres ajoutés\*.

\*contient les sucres naturellement présents dans les fruits

- La teneur en acides gras trans d'origine industrielle dans les denrées alimentaires sera réglementée à compter de 2021. En effet, des acides gras trans sont synthétisés lors de l'hydrogénation d'huiles végétales et la consommation excessive de ces acides gras trans est associée à une augmentation du risque cardiovasculaire. Dès à présent, à l'exception de la graisse végétale spéciale friture U, aucun produit à marque U ne contient plus de matière grasse hydrogénée ou partiellement hydrogénée.



- Depuis 2007, U Enseigne est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale à travers une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin etc...naturellement riche en Oméga 3.

U Enseigne a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2020, plus de 250 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

- U Enseigne a repensé son offre de produits de snacking proposée en devant de caisses. 13 références (mélanges de graines, barres de graines et bouchées de fruits déshydratées) proposent des instants de consommation plaisir plus sains, en alternative à la confiserie de poche.

## > RETRAIT DES SUBSTANCES CONTROVERSÉES

### NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces interrogations, U Enseigne a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a considéré que aller

au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à la marque U fait partie de notre mission.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et un axe majeur de travail de l'enseigne. Elle vise à mettre en œuvre un

plan d'amélioration continu pour supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), lorsque c'est techniquement possible.

En 1<sup>er</sup> lieu, avec le concours d'un tiers expert, U Enseigne s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classier de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à majeure, et reposant sur 3 critères :

- un indicateur d'alerte sanitaire : notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérigène, mutagène, neurotoxique, ..) ainsi que de son caractère bio-accumulable et persistant
- un indicateur de benchmark réglementaire : notation selon le niveau de réglementation de celle-ci au niveau national ou international
- un indicateur de préoccupation sociétale : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique et des ONG sur l'utilisation de cette substance

Plus de 280 substances ont été analysées au travers cette méthodologie.

En 2<sup>nd</sup> lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, U Enseigne s'est engagée à supprimer progressivement des produits à la marque U les substances s'avérant les plus controversées ; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos produits à la marque U :

- nous nous engageons, lorsque les conditions le permettent, à supprimer de nos Produits U les substances pour lesquelles une controverse sérieuse a été évaluée ;
- le cas échéant, en cas de difficulté à substituer, nous nous engageons à en expliquer les raisons et à définir un plan d'action en vue de définir un planning de faisabilité en fonction des évolutions technologiques ;
- en l'absence de perspective de solution à terme, une étude de déréférencement des produits contenant cette substance est menée.



Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).

Dans ce domaine, le soutien que nous apportons aux démarches d'agro-écologie (cf page 29) contribue également à cette politique.

## ACTIONS MENÉES EN 2020

En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, U Enseigne a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants.



- La gamme de pâtes à tartiner U s'est enrichie de 3 nouvelles références, toujours aux arômes naturels et exemptes d'huile de palme.
- La gamme de boissons végétales U Bio a été retravaillée : tous les produits sont désormais sans arômes.
- U Enseigne a pris la décision de supprimer de ses lessives liquides U (hors gamme Escales prévue en 2021) la MIT (méthylisothiazolinone), substance potentiellement source d'irritations cutanées. A la différence d'autres acteurs du marché, la MIT a été remplacée par un composant exempt de controverse.
- Interdit dans les produits alimentaires depuis le 01/01/2020, le dioxyde de titane est également retiré de la composition des dentifrices U depuis 2019, ainsi que de nos rasoirs et recharges U et de nos blocs WC depuis 2020.

## RÉSULTATS & INDICATEURS

285 substances

évaluées dans le domaine des produits de grande consommation\* depuis le lancement de la démarche

dont 211 substances considérées comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation, **+4,5% vs 2019**

et sur lesquelles U Enseigne a pris les positions suivantes :

70

substances que U Enseigne s'engage à ne pas utiliser dans ses produits\* à la marque U

46

substances supprimées des produits\* à la marque U (dont 17 phtalates supprimés de la conception des emballages), **stable vs 2019**

50

substances en cours d'étude ou de diagnostic en vue de leur suppression dans les produits\* à la marque U

45

substances sur lesquelles un plan d'action est engagé

\* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

# Note méthodologique

La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de la Coopérative U Enseigne a animé cette démarche auprès des différentes directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

## > Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne la Coopérative U Enseigne et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : U Logistique, U Etablissement de paiement, U Centrale Export et Info U.

## > Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de U Enseigne est insufflée par le Comité Stratégique et validée par le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président de la Coopérative U Enseigne. Les Associés du Comité Stratégique fixent ainsi les feuilles de route RSE du Comité QSSE qui est en charge d'animer la politique RSE dans l'organisation. Opérationnellement, la Direction QSSE, au sein de la Direction commerciale, au plus près des métiers du commerce auxquels elle impulse les politiques Développement durable Produits, assure ensuite la coordination des chantiers RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité QSSE et au Comité Stratégique.

## > Période de reporting

Les données collectées concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

## > Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée. Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

## > Précisions sur les modes de calcul retenus :

### • Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le périmètre de calcul 2020 concerne les émissions de GES U Enseigne liées à l'activité de distribution. En 2018, il prenait en compte les données relatives aux scopes 1 et 2. En 2019, y ont été ajoutées les fuites de gaz réfrigérants de la flotte Transport et Entrepôts et les déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail) ; le coefficient d'émission a fait l'objet d'une actualisation en 2019. En 2020, les émissions liées au Transport amont (flux de retour des magasins U vers les entrepôts U Log) ont été intégrées.

### • Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins

La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambiant, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.

### • kWh consommés par colis expédié

Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistique (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.

### • Kg équivalent CO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> transporté

Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les volumes rapportés par volume transporté (en m<sup>3</sup>) sont exprimés en kilogramme eq CO<sub>2</sub>.

### • Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits U.

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 57% des références de Produits U mis en marché en 2020.

### • Taux d'emploi de personnes handicapées

Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020. En conséquence, les indicateurs 2020 ne sont pas comparables avec les données des années antérieures.

### • Heures de formation dispensées dans l'année

Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité.

### • Taux d'absentéisme

Le nombre de journées d'absence hors congés légaux en 2020 est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés en 2020 (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.

### • Plan de suivi Hygiène-Qualité

La base de magasins auditables s'entend France et DOM, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôles et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/04/N-1 au 31/03/N.

# Rapport de l'organisme tiers indépendant

## Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe.

### Exercice clos le 31 décembre 2020

#### A l'assemblée générale de la société U Enseigne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société U Enseigne (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la note méthodologique de la Déclaration.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;



- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir U Enseigne et U Log, et couvrent entre 99 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mi-avril 2021 et fin mai 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité, santé, sécurité et environnement, transport et emballage, et ressources humaines.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2021

**L'un des Commissaires aux comptes**  
PricewaterhouseCoopers Audit

**Xavier Belet**  
Associé

**Pascal Baranger**  
Directeur au sein du Département  
Développement Durable

# Rapport de l'organisme tiers indépendant

## Annexe : liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

### Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Plastique PET collecté auprès des clients via des points de collecte en magasins ;
- Plastiques recyclables et recyclés dans les emballages ;
- Tracteurs et porteurs routiers à la norme Euro tech 6 ;
- Magasins disposant de bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- Produits U sous démarche café ;
- Produits U provenant de filières animales issus de la filière BBC ou Bio ;
- Produits porteurs du label MSC ;
- Volumes d'œufs U vendus issus d'élevages en plein air ;
- Collaborateurs femmes et hommes ayant bénéficiés d'une promotion interne ;
- Collaborateurs en contrat d'alternance au 31/12/2020 ;
- Recrutements CDI et turn-over CDI ;
- Managers ayant participé aux webinaires de prévention des risques psychosociaux ;
- Demandes de congés parentaux réalisées ;
- Produits alimentaires à la marque U portant la valeur « Entreprise de France » ;
- Fournisseurs PME français de produits ;
- Magasins testant le Service U Occasion ;
- Produits de grande consommation à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal ;
- Sites de production ré-audités ayant vu leur notation progresser ;
- Produits finis et produits frais traditionnels retirés du marché à la suite d'une action de retrait ou de rappel produit ;
- Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien).

### Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Signature du Pacte sur les Dates de Consommation
- Signature de la convention de partenariat entre Système U et la Région Grand Est ;
- Engagement dans le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) ;
- Développement de l'offre Bio ;
- Initiative récompensée par le trophée « Œuf d'or » du CIWF ;
- Partenariat avec l'Ecole de la 3<sup>ème</sup> chance du Val de Marne ;
- Négociations avec les organisations syndicales en vue de la conclusion en 2021 d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- Mise en place de l'enquête « Qu'en dis-tu ? » ;
- Ouverture du Centre de Formation des Apprentis (CFA) en septembre 2020 ;
- Financement d'un dispositif de soutien scolaire ;
- Création d'une procédure de traitement des situations de risques psychosociaux ;
- Commercialisation chaque semaine de 6 fruits et légumes origine France à prix coûtant ;
- Impression des prospectus commerciaux en France ;
- U Enseigne rejoint la base de données de produits alimentaires CodeOnlineFood ;
- Incitation à l'engagement des fournisseurs dans la démarche Valorise ;
- Mise en place des campagnes d'analyses spécifiques en 2020 ;
- Suppression du MIT, substance controversée, dans les lessives liquide U.





# Commerçants autrement

**Coopérative U Enseigne**

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable  
Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis